

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 12 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Rel'og Ouest lausannois

La Municipalité porte à la connaissance des membres du Conseil communal le premier rapport d'activité de l'antenne Rel'og de l'Ouest lausannois. Il peut être [téléchargé sur l'extranet réservé aux membres du Conseil communal](#).

Pour rappel, les Conseils communaux des communes de l'Ouest lausannois ont adopté en août 2017 un préavis pour l'ouverture d'une antenne de la Fondation Apollo (préavis n° 2017/09 pour Ecublens). Cette prestation de soutien au logement n'a pas pu être développée suite à une enquête pénale mettant en cause la gestion de ladite Fondation.

En 2020, le Canton a mené une procédure permettant à la Fondation Le Relais de reprendre l'intégralité des prestations prévues dans le projet Apollo. Le Relais est une institution vaudoise unanimement reconnue pour la qualité de ses prestations.

En décembre 2020, la réactualisation de la convention adoptée dans le cadre du préavis n° 2017/09 a été finalisée avec Le Relais, sans en modifier ni le fond, ni la substance. Une antenne d'aide au logement a ainsi pu se déployer dans l'Ouest lausannois sous le nom de Rel'og Ouest. Celle-ci a ouvert ses portes début 2021 à l'avenue de la Poste 3 à Renens.

Depuis lors, en septembre 2021, le Canton a informé l'ensemble des communes du District qu'il reprendrait le financement total de cette antenne dès 2023. Son objectif est d'étendre l'accessibilité de la prestation à tout un chacun, peu importe sa commune de résidence. Même si la prise en charge des coûts est en soit une bonne nouvelle, l'existence de la convention qui lie la Fondation Le Relais et les communes de l'Ouest lausannois n'a pas été prise en considération. Dès lors, des négociations sont en cours avec le Canton et la Fondation Le Relais pour clarifier cette problématique et défendre les prestations offertes à la population de l'Ouest lausannois.

2) Réponse à la question de M. le Conseiller Delabays, lequel a demandé, lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2021, en lien avec un article du journal 20 Minutes sur un rodéo urbain à la route du Bois, si la Municipalité avait pris contact avec la PoOuest et si des mesures avaient été prises.

La Municipalité a été informée que la PoOuest a mené des opérations ciblées en lien avec les nuisances sonores générées par le comportement répréhensible de certains conducteurs. Certaines actions ont été réalisées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne, la Gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation. Un communiqué de presse, du 14 décembre 2021, a fait état du bilan des opérations antibruit et mobilité douce sur les routes de l'Ouest lausannois.

Afin de répondre de manière circonstanciée et de faire ressortir les chiffres propres à Ecublens, la Municipalité a sollicité la PoOuest dont les éléments de réponse sont retranscrits ci-après.

Voici les principales données concernant Ecublens durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 18 mars 2022 :

	Contrôles circulation	Contrôles radar	Nuisances sonores	Délits de « chauffard »	Courses-poursuites
A l'échelle de la Commune	84	83	16	2	2
Secteur route du Bois	22	12	5	0	0

La PoOuest précise que sur les 5 nuisances sonores dans le secteur route du Bois, une seule découle d'un appel d'un citoyen, plainte remontant à avril 2021. Les autres sont des interventions spontanées de la police.

A l'échelle du District, la PoOuest relève qu'Ecublens occupe la « 5ème place » par rapport aux nuisances provoquées par la circulation des véhicules, loin derrière Renens qui compte 3 fois plus d'événements.

Entre avril et octobre 2021, le résultat des opérations ciblées en lien avec les nuisances sonores générées par le comportement de certains conducteurs sur le territoire de l'Ouest lausannois peut se résumer ainsi :

- 173 contrôles spontanés ou planifiés ;
- 58 demandes d'intervention de la population ;
- 111 dénonciations ;
- 78 amendes d'ordre ;
- 38 fiches techniques pour modifications non conformes d'un véhicule ;
- 10 véhicules acheminés au SAN pour contrôle technique ;
- 13 jeux de plaques saisis.

Cet objectif opérationnel a été réactivé en mars 2022 et se poursuivra jusqu'à l'automne. La population est invitée à contacter la police (tél. 117) si elle constate des comportements routiers inappropriés.

La PoOuest ajoute que les contrôles radar effectués dans le secteur Bois, Stand, Croset, Veilloud, dont deux en soirée, révèlent un nombre très faible d'infractions par contrôle – entre 0 et 5 – et que les excès de vitesses restent, pour l'essentiel, en deçà des 60 km/h.

Enfin, la Ville a posé un radar préventif à la route du Bois 20, direction Renens-gare, la deuxième semaine du mois de mars 2022.

Des [tableaux récapitulatifs](#) sont disponibles sur l'extranet réservé aux membres du Conseil communal.

3) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/09 « Requalification de l'allée du Croset – Demande de crédit de construction » – Correction d'une coquille

Le montant total des dépenses, indiqué au point 5 des communications municipales à la séance du Conseil communal du 7 avril 2022, comportait une erreur de saisie. Il faut lire Fr. 379'439.20, et non Fr. 378'469.90, d'où une moins-value de dépenses de Fr. 10'560.80 et non de Fr. 11'530.10.

Dès lors, voici le décompte de clôture correct :

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2019/09	Fr. 390'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 379'439.20</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 10'560.80</u>
Participation de tiers	Fr. 170'000.00
Subvention	Fr. -.-

La Municipalité